

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
01/12/2023	07/12/2023	En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 06 décembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, LANDAIS Fabienne, JALLU Yann

ABSENTS : Néant

POUVOIR : JALLU Yann donne pouvoir à Guy LE GONIDEC, LANDAIS Fabienne, donne pouvoir à Pascal HERVÉ

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N° 14-12-2023 – Avenant de prolongation de la convention du service commun SIG

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du Conseil la mise en place d'un service commun du système d'information géographique sur Couesnon Marches de Bretagne depuis 2017. L'ensemble des communes du territoire, le Syndicat des Eaux du Pays du Coglais et le Syndicat Loisançe Minette bénéficient actuellement de ce service.

La convention actuelle du « service commun SIG » régissant les modalités de fonctionnement validée par délibération 2020/253/020/7.6 se termine le 31 décembre 2023.

Depuis le mois de septembre, les membres du service commun travaillent à sa revoyure et à la redéfinition des besoins.

Aussi, dans l'attente de la finalisation du projet et afin d'éviter au 1er janvier 2024, une rupture du service pour ses membres, Monsieur le Maire propose de prolonger la durée de la convention actuelle, par avenant, jusqu'au 31 mars 2024 et ce dans les mêmes conditions financières qu'actuellement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

Valide et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation de la convention 2021-2023 du service commun SIG jusqu'au 31 mars 2024.

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance

Marie-Claude DURAND



Le Maire

Pascal HERVÉ

